







La Compagnie, 87. M. Théophile - Jules PELOUZE, membre de l'Institut, commandant de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, quai Conti, 11. Adressant tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse mandataire de M. Antoine-François BOUTRON, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, aux termes de la procuration que ce dernier lui a donnée par acte passé devant M. de Madré, l'un des notaires soussignés, et son collègue, le sept mai mil huit cent cinquante-huit. Le brevet original de laquelle procuration est demeuré annexé, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :

1. Une société anonyme est formée entre tous les intéressés dans les deux sociétés actuelles appartenant à M. Antoine-François BOUTRON, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 41, et M. Alexandre - Louis-Marie GERARD, propriétaire, demeurant à Paris, rue Las Cases, 26 ; 2. M. Adolphe-Marie de FRESNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Londres, 14 ; 3. M. André - Louis - Gustave BROCHANT de VILLIERS, ancien magistrat, demeurant à Paris, rue du Bac, 10 ; 4. M. Hély-d'Oissel, comte de Kersaint, Pêan de Saint-Gilles, Pelouze, Bouillon, prince de Broglie, Gérard de Fresne, Brochant de Villiers, administrateurs, composant le conseil d'administration de la société anonyme de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain ; Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale de ladite société, le sept mai mil huit cent cinquante-huit, ont arrêté, après avoir été revêtu de mention d'annexé par les notaires soussignés :